

Compte rendu du comité syndical du 10 décembre 2012

Étaient Présents: Bernard MATHIEU, Christian REYNAUD, Patrick AUBIN, Marie France DURAND, Jean Claude GAST, Marc MICHEL, Jean Paul JOUVE, Gilles LOISELEUX, Maurice CHAUTANT, Jean Pierre BOIVIN, Max VASELI, Martine BARBET, Jean Marie BLANCHARD, Daniel ROBERT.

Excusés : Claude BILHET, Stéphanie BOUVIER, Jean Pierre TEMPLIER, Jean Paul AUBERT, Albert MOULLET, Brigitte MONTET, Patricia MORHET-RICHAUD.

ORDRE DU JOUR:

- Validation du compte rendu du précédent comité syndical
- Étude Azuré de la Sanguisorbe
- Décision Modificative
- Règlement intérieur hygiène sécurité santé
- Questions diverses

1 APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Le compte rendu du comité syndical du 11 septembre 2012 est validé à l'unanimité.

2 ÉTUDE AZURE DE LA SANGUISORBE

Dans le cadre de la nouvelle convention d'animation des sites Natura 2000 «Le Buëch» et «Marais de Manteyer» (avril 2012 - mars 2015), il est prévu la réalisation d'une étude sur une espèce à enjeu local très fort : l'Azuré de la Sanguisorbe, papillon vivant dans les zones humides. Cette espèce a également été classée à priorité très forte de conservation par la DREAL PACA. Cette étude portera sur un inventaire de la population du marais de Manteyer, qui est très peu connue aujourd'hui ainsi qu'un complément de prospections de sites potentiellement favorables sur le bassin du Buëch. Des propositions de gestion et un protocole de suivi seront également réalisés.

Le coût de cette étude s'élève à environ 15 000 € TTC et sera financé à 100 % par l'État.

Projet de délibérations :

- Autorisation d'engager un MAPA pour la réalisation de l'étude
- Autorisation d'engager et signer le marché dans le cadre de cette opération

Ces deux délibérations sont votées à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

3 DÉCISION MODIFICATIVE

Le montant prévu à l'article 6531 indemnités est insuffisant, une décision modificative est donc nécessaire depuis le chapitre 022 dépenses imprévues vers l'article 6531 pour un montant de 2 185,10 €.

Les membres du comité syndical valident cette décision modificative à l'unanimité.

4 RÈGLEMENT INTÉRIEUR HYGIÈNE SÉCURITÉ SANTÉ

N'ayant pas eu de retour de la commission Hygiène Sécurité du Centre de Gestion réunie le 29 Novembre, aucune délibération ne peut être prise.

5 QUESTIONS DIVERSES

5.1 *Présentation de l'évolution du régime d'évaluations des Incidences Natura 2000*

Annelise LAMPE fait part à l'assemblée que le régime d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 qui vise à encadrer les projets et travaux susceptibles d'avoir un impact sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire a évolué depuis 2010. Les textes réglementaires récents et la liste des projets concernés sont présentés. Une seconde liste départementale qui concerne des projets actuellement non soumis à procédure administrative et qui constituera la liste « régime propre Natura 2000 » est en cours de validation.

Maurice CHAUTANT veut savoir le contenu de la liste des projets. Annelise lui répond que cette liste n'est pas encore arrêtée. Elle a été discutée avec les présidents de comité de pilotage des sites Natura 2000 en Préfecture en octobre dernier. Jean-Pierre Boivin, président du site « Le Buëch » a transmis une proposition de 10 items susceptibles de concerner le site.

Maurice CHAUTANT se demande si cela a été évoqué en commission des sites. Annelise indique que les listes sont normalement discutées en Commission. mais n'a pas plus d'informations à ce sujet.

Martine BARBET veut avoir un exemple de projet. Annelise donne comme exemple la création de piste forestière qui pour le moment n'entraîne aucune évaluation par rapport aux enjeux environnementaux bien que ce type de projet est financé en majorité par des fonds publics. La création de parc de loisirs ou aires de sports tel qu'un parc accrobranche dont la surface est inférieure à 2 ha est également un item proposé.

Christian REYNAUD se questionne sur qui contrôle. Annelise lui indique que ce sont les Services de l'État.

5.2 *État d'avancement Espaces Naturels Sensibles (ENS)*

Le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles porté par le CG 05 est en cours d'élaboration. Il est réalisé par le Bureau d'études Biotope qui a recensé 47 sites ENS dans les Hautes-Alpes dont 15 sont jugés prioritaires. Parmi ces derniers, certains sites sont situés dans la vallée du Buëch.

Martine BARBET veut savoir si les collectivités ont été impliquées dans le choix de ces sites. Annelise indique que ce sont les partenaires techniques qui ont été associés à la démarche depuis le départ. Certains élus ont été rencontrés dans le cas de sites déjà pré-sélectionnés lors des comités de pilotage afin de connaître les volontés et projets locaux.

Maurice CHAUTANT rétorque que les collectivités ont été informées une fois le choix fait.

Martine BARBET se demande si cela concerne aussi l'acquisition, d'où l'importance d'impliquer les collectivités. Annelise précise que la politique départementale en matière d'acquisition foncière n'est pas encore définie. Il semblerait que le portage local des projets sera privilégié.

Annelise énumère les quatre sites du Buëch qui sont pressentis parmi les sites prioritaires : le marais des iscles à Veynes, le marais de Manteyer, les prairies de fauche à Serratule à feuilles de chanvre d'eau à Chabestan et l'Épine. Elle précise que rien n'est encore validé par les élus du CG. Des projets sur d'autres sites proposés par des communes pourront être analysés. .

5.3 *Avancée mission avocat dans le cadre du projet de réunion avec SIEM*

Carolyne VASSAS informe l'assemblée qu'une première rencontre entre le SIEM, le SMIGIBA et le prestataire juridique a eu lieu le 29 octobre 2012. Un état des lieux a été présenté pour mettre en avant les caractéristiques des deux syndicats (statuts, budget, clé de répartition,...). Un diagnostic juridique sera présenté lors de la prochaine rencontre (17/12/12).

5.4 *Rendu phase 1 du plan de gestion des alluvions*

La première phase du plan de gestion est en cours. Une première présentation technique a eu lieu le 21 novembre 2012 en présence des deux prestataires (HYDRETUDES et DialTer) et des institutionnels. La présentation a été axée sur la méthode employée pour répondre au cahier des charges : modélisation hydrologique, analyses granulométriques, modélisation transport solide, établissement des profils en long d'équilibre, étude de l'espace de mobilité en définissant les secteurs où les pertes ou gains de terres sont les

plus importantes, étude des principaux iscles,
Une seconde réunion aura lieu début février 2013 pour poursuivre la présentation technique par secteur du 21 novembre 2012.

Comités de suivis de l'étude :

- instance décisionnelle : SMIGIBA
- comité de pilotage : SMIGIBA + partenaires institutionnels uniquement
- deux groupes de travail : idem + tous les acteurs du bassin versant (20 personnes maxi) (2 groupes géographico-thématiques ou géographiques)
- réunions publiques

→ Questions soulevées lors de la première réunion :

- Le comité de pilotage doit-il intégrer EDF et TRANSALPES ?
- Le SMIGIBA est-il seul, l'instance décisionnel ?

Ces questions ont été abordées par le comité exécutif du SMIGIBA qui s'est positionné selon les éléments présentés préalablement.

Carolyne VASSAS fait remarquer que des actions vont naître de ce plan de gestion.

Daniel ROBERT se demande si cela ne va pas impliquer une surcharge de travail pour le smigiba. Carolyne explique que cela permettra au contraire de plus cibler les actions.

Suite à la définition des différentes notions d'espaces de mobilité sur des aspects techniques (3 espaces définis par l'Agence de l'Eau), Carolyne explique que ces définitions serviront de base pour aboutir à la détermination d'un espace concerté. Cet espace concerté sera issu de la réflexion des groupes de travail.

Maurice CHAUTANT espère que la concertation sera complète. Carolyne répond que cela est dans l'intérêt de tous.

Gilles LOISELEUX se questionne sur le devenir des matériaux en cas d'extractions. Carolyne précise que cela dépend du volume, du lieu et des besoins du milieu relevés par l'étude.

Maurice CHAUTANT se demande alors qui va payer. Carolyne lui répond que cela dépendra de la zone d'intervention (en fonction du propriétaire, des enjeux identifiés et du devenir des matériaux).

Carolyne fait part à l'assemblée qu'un courrier sera envoyé aux communautés de communes afin de recenser les projets de travaux à proximité des berges des cours d'eau.

Marc MICHEL veut savoir quels types de travaux seraient concernés. Carolyne précise que cela concerne tous types de travaux qui pourraient être concernés par les enveloppes d'espace de mobilité soumises à la concertation.

Christian REYNAUD revient sur le sujet de l'espace concerté et se demande comment celui-ci sera défini. Carolyne lui indique que ce sera le but des groupes de travail.

5.5 Comité de suivi engrèvement retenue St Sauveur

Suite au dernier comité de pilotage du 02 Octobre 2012, il a été acté qu'EDF réalise une intervention de chenalisation du banc en queue de retenue. Cette intervention a pour objectif de permettre une remobilisation des matériaux lors d'une prochaine crue. Par ailleurs EDF a modifié ses consignes de gestion en période de crues, notamment par l'abaissement de la cote maximale dès le débit de 60m³/s et l'ouverture complète des vannes à 100m³/s. Ces mesures devraient également favoriser la remobilisation des matériaux.

Des précisions et des avancées ont été par ailleurs demandées à EDF sur les études hydrosédimentaires attendues et la réhausse de la digue d'Isclamare.

Ce sujet fait l'objet de difficultés dans la concertation avec EDF. Sur ce point, des interrogations ont été soulevées lors du conseil communautaire du Serrois quant au positionnement du SMIGIBA. Il est proposé que le SMIGIBA puisse signer conjointement des courriers avec les communes concernées afin de montrer l'engagement du SMIGIBA sur ce dossier.

L'ensemble des délégués approuve cette démarche.

5.6 Anse d'érosion Ribiers

Jean Claude GAST fait part à l'assemblée que les travaux de la végétation se sont avérés être une réussite suite à la dernière crue (10-11 novembre 2012), le Buëch étant passé en rive gauche de l'isclé et n'ayant pas aggravé le phénomène d'érosion. Cyril a proposé à la mairie de disposer des embâcles en tête de la zone qui s'est exhaussée et a fait les demandes de devis (montant inférieur à 2000 € pour deux journées de travail). Cette nouvelle proposition intervenait après que le SMIGIBA ait déjà proposé un cahier des charges pour une intervention technique à laquelle la commune n'a pas donné suite.

M. Gast avait contacté par téléphone M. Nicolas, le maire de Ribiers, pour comprendre pourquoi la mairie ne

s'est pas engagée dans les travaux. Une seconde crue est intervenue et on est toujours sans nouvelle de la mairie.

Un courrier de désengagement du SMIGIBA sur ce projet sera envoyé à celle-ci.

5.7 Travaux renouée

Compte tenu des montants engagés pour la réalisation des travaux d'éradication, les disponibilités de trésorerie du SMIGIBA ont été trop faibles pour une intervention globale. Il est proposé d'étaler ces travaux en plusieurs tranches en 2013 afin de pouvoir percevoir les subventions entre chaque tranche et payer l'entreprise.

Antoine GOURHAND précise que le contrôle de la légalité préconise de rendre le marché initial infructueux et d'en refaire un.

L'assemblée délibérante délibère à l'unanimité pour relancer un nouveau marché étendre la période de travaux définie dans la délibération initiale.

5.8 Élus référents préparation budget

Le budget 2013 est en cours de réflexion. Une implication ponctuelle de quelques délégués du SMIGIBA est souhaitée pour une aide à la décision.

Antoine présente à l'assemblée un comparatif des dépenses et des recettes de fonctionnement sur 2011 et 2012 ainsi qu'un prévisionnel pour 2013. La participation des communautés de communes est sous-évaluée depuis plusieurs années et ne permet pas d'assurer l'autofinancement nécessaire. Le différentiel engendre un déficit reporté qui augmente chaque année. Pour assurer le besoin de financement du SMIGIBA et réduire progressivement le déficit, une augmentation des participations des communautés de communes serait nécessaire.

Maurice CHAUTANT se demande comment expliquer cela aux communautés de communes.

Christian REYNAUD précise qu'un arbitrage doit être fait, et se demande quel est le risque de la non réalisation de certaines actions.

Carolyne fait remarquer que le comparatif exposé concerne le fonctionnement et non l'investissement.

Martine BARBET se demande si on ne pourrait pas faire participer financièrement les communes concernées par certaines actions au titre de prestations des techniciens du SMIGIBA.

Patrick AUBIN désapprouve cette option et rappelle le principe de solidarité des communes à l'échelle du bassin versant.

Max VASELI réplique que les communautés de communes n'ont plus les moyens.

Carolyne clôt le sujet en indiquant qu'elle se renseigne pour savoir si légalement on peut faire participer les communes.

5.9 Consultation DREAL pour le classement des cours d'eau

Carolyne explique que la DREAL a consulté les structures de gestion et les institutionnels sur le classement des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement suivant deux listes de cours d'eau.

La liste 1 vise la non détérioration de la continuité écologique, aucune autorisation ou concession ne pourra être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

La liste 2 conduit à la mise en œuvre d'actions de restauration de la continuité biologique ou sédimentaire sur les ouvrages le nécessitant dans les 5 ans suivant la publication des arrêtés de classement.

L'équipe présente des propositions d'ajouts et de suppressions par rapport à liste proposée par la DREAL. Il s'agit globalement d'ajouter les affluents principaux du Buëch et l'ensemble des adoux et d'extraire les torrents étant régulièrement en assec.

→ *Le SMIGIBA doit se positionner sur les cours d'eau à inscrire dans ces deux listes.*

Maurice CHAUTANT et Patrick AUBIN informe que sur la Béoux des réflexions sont en cours.

Antoine GOURHAND explique que pour les cours d'eau classés en liste 1, il ne pourra pas y avoir de nouveaux ouvrages.

Christian REYNAUD se prononce contre toute la liste.

Jean Pierre BOIVIN fait remarquer que la démolition d'ouvrages existants est onéreuse.

Martine BARBET se positionne en proposant de laisser la liste de la DREAL sans faire de rajouts.

Carolyne propose de maintenir les adoux en liste 1

Cyril RUHL fait remarquer à l'assemblée que quoi qu'il arrive le Petit Buëch et le Grand Buëch sont classés rivière réservée.

Patrick AUBIN explique qu'il y a déjà des contraintes sur la Béoux et qu'il ne faut pas en rajouter.

Martine BARBET se dit d'accord pour les suppressions et de laisser les adoux en liste 1.

Pour Jean Pierre BOIVIN certains ouvrages ont des conséquences négatives sur la rivière et la construction de nouveaux ouvrages peut avoir des répercussions ultérieures importantes

Bernard MATHIEU se demande pourquoi il faut se positionner sur la Méouge étant donné qu'il y a un syndicat pour le faire.

Carolyne VASSAS fait remarquer que le syndicat de la Méouge est consulté de la même manière.

Cyril précise que l'objectif est surtout de réduire la possibilité de créations de nouveaux projets de micro centrales hydroélectriques et que les enjeux liés à l'eau potable notamment ne seront pas écartés par la création de ces listes.

Patrick AUBIN répond qu'il est d'accord s'il s'agit que de l'hydroélectricité mais que cela aura des conséquences sur tout le reste.

Daniel ROBERT réplique que pour la construction d'un barrage des demandes d'autorisation et des études d'incidences sont demandées à ce moment-là et ne voit pas l'intérêt de classer les cours d'eau maintenant.

Concernant la liste 2, Maurice CHAUTANT la trouve un peu plus logique.

Bernard MATHIEU se demande pourquoi la DREAL n'a pas mis les adoux sur la liste.

Annelise précise que la DREAL n'a pas une vision de tous les enjeux locaux.

Martine BARBET rétorque que les élus ne connaissent pas non plus tous les enjeux.

Après débat, l'assemblée passe au vote par liste. Les résultats sont les mêmes pour les deux listes avec neuf voix contre et trois abstentions par rapport aux propositions faites par l'équipe technique. La proposition de listes de la DREAL est donc rejetée de manière complète.

5.10 Rencontre EDF – convention financière

Carolyne VASSAS explique qu'une rencontre avec EDF s'est déroulée le 8 novembre 2012 en faveur d'une convention financière. De nombreuses actions portées par le SMIGIBA ont un intérêt pour EDF. La convention est en cours de rédaction et comportera un volet appelé convention cadre et un volet contenant les annexes financières détaillant les montants demandés par actions.

5.11 Étude des volumes prélevables – Étude des Débits Biologiques

Carolyne VASSAS informe l'assemblée que l'étude des volumes prélevables portée par l'Agence de l'eau doit se terminer au premier trimestre 2013. Des ateliers de concertation se déroulent le 4 décembre 2012 pour l'ensemble des usagers. Des nouvelles données issues de la Chambre d'agriculture et confrontées à l'avis de l'ONEMA ont été intégrées dans l'étude et entraînent l'actualisation des modélisations hydrologiques. Les volumes prélevables et les débits biologiques ne sont pas encore disponibles.

L'ordre du jour étant épuisé, la directrice clôt la séance à 20H15.